

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JUIN 2020**

La convocation a été adressée individuellement le 22 juin 2020 à chaque membre du Conseil Municipal pour la réunion prévue le lundi 29 juin 2020 à 19 heures 45.

Conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : FREDERIC DRELON, STEPHANIE LE GUILLOU, GERARD KNIPILLAIRE, AUDREY LE GOFF, STEPHANE L'HELGOUALCH, ISABELLE LEJEUNE, MICKAEL BERNARD, MARYVONNE BLONDEAU, GILDAS QUIVIGER, ANGELIQUE KERUZEC, MICHIEL IRIK, GAELLE MOTREFF, ARMEL LORCY, CELINE COADOUR

Absents : MAIWENN QUENTEL

Procurations : MAIWENN QUENTEL à CELINE COADOUR

NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

MARYVONNE BLONDEAU a été désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 9 JUIN 2020

Aucune remarque n'a été faite.

Le Maire a informé le Conseil du rajout de 2 points à l'ordre du jour : la désignation des représentants de la Commune au SIVU du SDIS de Chateaulin (fonctionnement) et le vote d'une information à faire parvenir en Préfecture relative aux dégâts occasionnés par les choucas.

URBANISME - PRESENTATION DES DOSSIERS RECUS EN MAIRIE DEPUIS LE 15 MAI 2020

Pour information, Stéphane L'HELGOUALCH, Adjoint au Maire, a présenté au Conseil Municipal les dossiers d'urbanisme déposés en Mairie depuis le 15 mai 2020 :

- Déclarations préalables

1. Mme. QUILGARS Océane a déposé le 13 mai 2020 une Déclaration Préalable pour la création d'un mur de soutènement sur le terrain cadastré AB n° 168, 8 rue de Ty Douar.

- Permis de construire

1. M. SEZNEC Jérémy a déposé le 7 mai 2020 un Permis de Construire modificatif pour la construction d'une maison (140,90 m²) sur le terrain cadastré B n° 1053, rue de Pont de Buis-lotissement Ti Lae. *Accordé le 29 mai 2020*

2. M. BALANNEC Yann a déposé le 12 juin 2020 un Permis de Construire pour la construction d'une maison (149,95 m²) sur le terrain cadastré C n° 1014, 10 bis lotissement Park An Héol.

3. FINISTERE HABITAT a déposé le 16 juin 2020 un Permis de Construire pour la construction de 5 maisons individuelles (393.52 m²) sur le terrain cadastré AB448, rue de la mairie.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SIVU (SDIS CHATEAULIN)

Monsieur Le Maire a informé l'ensemble du Conseil Municipal avoir été sollicité pour désigner 3 élus (2 titulaires et 1 suppléant). La première réunion se tiendra le Jeudi 23 juillet 2020 à 10h.

Elus désignés:

- Titulaires:(2) Stéphanie LE GUILLOU
Frédéric DRELON

-Suppléant:(1) Gérard KNIPILLAIRE

Vote: Unanimité

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

A la demande de la Direction des Services Fiscaux du Finistère, Monsieur le Maire propose d'arrêter la liste de 24 contribuables, parmi lesquels ce service retiendra 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants pour constituer la CCID. Propositions titulaires:

* Marcel HASCOET, 11 Ar Fell

* Patrice PERES, 13 rue de Pont de buis

* Gérard KNIPILLAIRE, 6 bis chemin du Fell

- * Yves CADEC, Rodoc
- * Gilbert LE GOFF, 7 hameau Menez Dourig
- * Paul SEITE, Rodoc
- * Michel PERON, 3 rue de Ty Douar
- * Laetitia HAQUIN, 137 rue de Quimper
- * André TREUSSART, 7 Kerdraon
- * Céline MARC, 25 rue de Ty Douar
- * Christian COQUIL, 4 chemin du Fell
- * Vincent LE JOLLEC, Kerzunou Izella

Propositions suppléants:

- * Hélène GUILLOUROUX, Toull ar C'harn
- * Stéphane L'HELGOUALC'H, 31 rue Ty Douar
- * Jérôme LEMERRE, 17 rue de la mairie
- * David LUGUERN, Park Ar Roz
- * Jean-Michel COUCHOURON, 11 rue de Pont de Buis
- * Cédric LECOMTE, 10 hameau de Tachennic
- * Gildas QUIVIGER, 8 hameau de Tachennic
- * Céline COADOUR, LD Sterennou
- * Isabelle LEJEUNE, 4 hameau de Ménez Dourig
- * Angélique KERUZEC, 6 hameau de Kérigou
- * Maryvonne BLONDEAU, Kammeg
- * Stéphanie LE GUILLOU, Penn Maez

Vote: Unanimité

BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2020 - DECISION MODIFICATIVE

Afin de voter le Budget Lotissement Park An Eskop, le trésorier a demandé que le Budget principal de la Commune avance 8 316,54€ (écritures spécifiques aux Budgets lotissements).

Par ailleurs, le terrain pour la transaction pour l'achat du terrain pour le lotissement Maez Gwiniz coûte 35 000€ en 2020+ 2 039,17€ de frais soit 37 039,17 €. Il est donc nécessaire de transférer de l'argent sur le compte 2111 (achat de terrains) car il n'y a que 7 000€ de disponible.

Suite aux délibérations retirées concernant l'excédent des Budgets Eau et Assainissement, Gérard KNIPILLAIRE, Maire-Adjoint propose au Conseil Municipal de valider la décision modificative suivante :

COMMUNE

Section d'investissement

Dépenses	
Article	Somme
2313 - Constructions	- 38 355,71 €
27638 - Créances sur collectivités et établissements publics	+ 8 316,54 €
2111-Terrains nus	+30 039,17 €
TOTAL	0€

Vote: Unanimité

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET LOTISSEMENT PARK AN ESKOP

Gérard KNIPILLAIRE, Maire-adjoint, propose de voter le Budget Primitif pour le budget Lotissement Park An Eskop pour 2020.

La section de Fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 42 309,04 €

La section d'Investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 33 629,33 €

Vote: Unanimité

RETRAIT DE L'APPEL D'OFFRE RELATIF AUX TRAVAUX LOTISSEMENT MAEZ GWINIZ

Gérard KNIPILLAIRE, Maire-adjoint, informe le Conseil municipal, que suite à l'intervention de la Préfecture pour retirer les affectations du résultat des budgets Eau et Assainissement et après échanges avec la Communauté de Communes, les excédents seront indisponibles avant fin 2020. Dans ce contexte et pour ne pas contracter un nouvel emprunt, il est demandé au Conseil de se prononcer sur le report des travaux concernant le Lotissement MAEZ GWINIZ.

Le Conseil Municipal décide de RETIRER l'appel d'offre relatif aux travaux du Lotissement MAEZ GWINIZ

Résultat du vote: POUR : 12/CONTRE : 3

REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE - DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet concernant la sécurisation des cheminements rue de Menez Bos à l'entrée d'agglomération.

La commune a pour projet de sécuriser les cheminements (piétons et cycles) rue de Menez Bos à l'entrée d'agglomération.

Il précise que cet aménagement s'intègre dans la création du Marché communal qui a lieu le mardi au Musée des champs. Ce projet s'inscrit dans le développement des activités qui ont lieu aux abords du Musée des Champs : terrain de pétanque couvert - marché communal,...

En effet, pour se rendre à pieds au Musée des champs, il convient actuellement de longer la Rue de Ty Douar et au niveau de la sortie d'agglomération, il n'y a aucun trottoir ni accès sécurisé. Cet aménagement s'avère donc nécessaire. Un devis a été demandé à AUFFRET TP, il s'élève à 8 250,00 €HT.

Le Conseil Municipal **VALIDE** le projet présenté et **AUTORISE** Monsieur le Maire à présenter un dossier de demande d'aide au Conseil Départemental dans le cadre de la répartition du produit des Amendes de Police pour l'année 2020.

Résultat du vote: POUR : 13/ABSTENTION : 2

MESURES RELATIVES AUX DEGATS OCCASIONNES PAR LES CHOUCAS

La population de choucas sur la commune de Saint Ségal est devenue, à ce jour, particulièrement importante et cet état de fait occasionne des nuisances réelles pour les professionnels et les résidents de la commune.

Premièrement, des dégâts colossaux ont été occasionnés par ces oiseaux sur les cultures de la commune. Ces attaques répétées sur les cultures occasionnent des pertes importantes pour les agriculteurs.

Deuxièmement, ces oiseaux provoquent aussi des dommages sur les habitations en construisant leurs nids dans les conduits de cheminées.

Des méthodes existent pour protéger les cultures. D'une part, des effaroucheurs sont installés par les agriculteurs mais ces dispositifs occasionnent des gênes pour les riverains. D'autre part, des campagnes d'abattage sont mises en place occasionnellement mais, du fait du contrôle strict des quotas de prélèvement liés au statut d'espèce protégée, leur impact reste limité.

La protection de l'espèce a permis à cette dernière de prospérer et, aujourd'hui la population des choucas est devenue hors de contrôle. Il est indispensable de faire évoluer la protection dont jouissent ces animaux afin de donner aux habitants et aux agriculteurs les outils à même d'assurer la protection des cultures et des habitations.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal de Saint Ségal décide :

- D'INFORMER le préfet du Finistère de la situation afin que les moyens adéquats soient utilisés pour y remédier

Vote: Unanimité

QUESTIONS DIVERSES

1. Les Sénatoriales auront normalement lieu le Dimanche 27 septembre 2020. Il semblerait que le Vendredi 10 juillet 2020, le Conseil doive se réunir pour désigner ses grands électeurs. Il y a 3 électeurs pour les Conseils municipaux de 15 membres.

2. Compte-rendu de la rencontre avec Belenn Ingénierie qui a eu lieu l'après-midi. Petit modificatif sur la taille des panneaux photovoltaïques.

3. Il est prévu une rencontre Elus-agents communaux le mercredi 1er juillet à 18h45 à la longère Saint Sébastien. Vous êtes tous conviés.

